

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

### **Séance du 2 septembre 2020**

Le 2 septembre 2020, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr DOUCHET Arnaud, Maire.

**Présents :** MM. DOUCHET Arnaud, MENARD BOUBAAYA Claudine, GRANDHOMME Didier, PONTHEIU Jean-Claude, FRANCOIS Marc, JONARD BOURNOUVILLE Magalie, Mr VASSEUR Jean-Jacques COTTIN Gilbert, JONARD Fabien, BOROWIAK Emilie, BOUTHORS Frédéric, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa.

**Absents excusés :** ROUCOU Jérémy, et PARMENTIER Régis ayant donné procuration à Jean-Claude PONTHEIU.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance : Frédéric BOUTHORS**

#### **1/ Ressources humaines :**

##### **1/ Renouvellement du contrat de VITSE Ourida**

Le Maire expose au conseil que le contrat de Mme VITSE Ourida, à la bibliothèque et à l'école, d'une durée de 24 heures, se termine le 1<sup>er</sup> novembre 2020, et qu'il peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

A l'unanimité, le Conseil reconduit le CDD pour une période d'un an supplémentaire à compter du 2 novembre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il ne pourra pas être reconduit une troisième année.

##### **2/Prime COVID aux agents municipaux**

**Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19.**

**Le Conseil Municipal,**

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

**Vu** la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

**Vu** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de PAS-EN-ARTOIS,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

Article 1<sup>er</sup> : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire :

Poste concerné	Montant maximum plafond
Secrétaire de Mairie	1 000 euros
Adjoint technique territorial	1 000 euros
Agent spécialisé des Ecoles Maternelles	1 000 euros
Adjoint administratif contractuel	1 000 euros
Adjoint du patrimoine contractuel	1 000 euros

Elle sera versée en une seule fois, sur la paie du mois de Octobre 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime sur la base de 200 € pour un agent à temps plein et donne pouvoir au Maire pour prendre les arrêtés d'attribution suivants :

- CAZIN Claudie : 200 €
- BOCQUET Véronique : 200 €
- BOCQUET Hubert : 200 €
- PEROT Virginie : 75 €
- VITSE Ourida : 75 €
- GERARD Martine : 120 €

## **2 /Délégués de la Commune**

**FDE 62** : Géoréférencement du réseau d'éclairage public.

Le Conseil valide la demande de rendez-vous du Maire avec Mr CHRETIEN de la FDE pour une information.

**CCIDL** : Nomination des membres

Delphine BOUCHER, Alex PEROT, Richard REMY, Francis MALNAR, Didier REMY, Christian CRESSON, François LEFEL, Pierre DE PAS, Brigitte LENFLE et Delphine DOUCHET.

**CLECT** : Nomination du représentant

Le conseil donne pouvoir à Mr DOUCHET Arnaud, Maire, pour siéger à la CLECT.

**CIAF** : Nomination des représentants à la Commission Intercommunale d'aménagements fonciers (Le maire ou un conseiller, 2 propriétaires titulaires et 1 suppléant).

La nomination interviendra lors de la réunion du conseil le 28 septembre 2020.

### **3/DIVERS**

#### **- MDADT : Limites de la commune**

#### **Nouvelle limite d'entrée et sortie d'agglomération sur la RD 6.**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la création d'une citerne incendie sur la RD 6 nécessite une nouvelle délimitation de l'entrée et de la sortie d'agglomération rue de Mondicourt en direction de Mondicourt.

Les nouvelles limites d'agglomération anciennement fixées au PR 3+636 (rue de Mondicourt, RD 6) seraient fixées au PR3+614.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement des limites telles qu'elles sont définies ci-dessus et autorise le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

#### **- Dossier assurances SMACL Elus**

15 € pour un élu

14 € pour un élu

9 € pour tout le conseil.

Réponse pour le 28/09.

#### **- PPRI : Actualisation**

Plan mis en place après les inondations.

Maire : Directeur des opérations de secours

Adjoint

Ce dernier est à adresser à la Préfecture une fois mis à jour.

Claudine nous l'envoie prochainement. A revoir le 28/09/2020

### **4/ Devis achat de matériel**

#### **- Taille-haie en remplacement d'un matériel :**

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un taille-haie chez VERDI à DAINVILLE pour un montant de 854.00 € TTC.

#### **- Balayeuse gerbeuse tractée pour nettoyage des rues en cas d'orage**

Devis de 4290 € hors taxe.

Demander un autre devis

#### **- Achat de 20 pots de fleurs (10 pistaches et 10 prunes)**

Pour un montant de 1 500 € hors taxes chez LEROY MERLIN

#### **- Panneau d'affichage information**

1 unité au Pont de Nemours pour un montant de 840 € TTC ou à fabriquer (CP Frédéric BOUTHORS, vitrine Fabien JONARD, voir les supports)

### **4/ TRAVAUX**

- Curage du réseau déversoir d'orage rue d'en Bas par CAP INDUSTRIE à AUCHEL pour un montant de 1 188. 00 € TTC  
Le conseil valide ces travaux.
- Dégradation Ecole (Porte PVC)  
Entreprise MARCHOIX : 763.37 € HT  
Avis reporté au prochain conseil d'école

## **5/ SUBVENTIONS**

- Téléthon : Non à l'unanimité
  - Ecole publique : 900 € par élève
- Ecole privée : Régularisation 2017-2018 de 1 987 € pour 9 élèves suite à la réévaluation

## **6/ AFFAIRES SOCIALES**

- Colis de Noël aux aînés  
Environ 100 personnes à raison de 40 € par colis environ  
Miel en réservation (accord de principe)

## **7/ MAISON A L'ABANDON RUE DE L'AUMONE**

Arrêté de mise en péril  
Armand LETOCART décédé il y a 30 ans et plus, mais nous ne savons pas identifier la descendance, personne ne s'est manifesté.  
Procédure de biens sans maître pour transfert à la commune + Arrêté  
135 m2  
Le Conseil Municipal est d'accord pour engager la procédure.

## **8 / Demande de contribution : Extension de réseau Lieu-dit « Le Bourg**

Raccordement de la parcelle de Jean-Jacques VASSEUR, derrière la Poste et les écoles.  
Une partie de la ruelle des écoles est sur un terrain privé.  
Courrier d'ENEDIS : demande de contribution pour 53 ml de câble 95 mm2  
Basse tension jusqu'à la boîte de l'Ecole puis en 35 mm2 jusque Jean-Jacques VASSEUR 12 kva pour un montant de 3 713. 30 €.  
Dossier à suivre

## **9/ Questions diverses**

Délibération pour accord tableau vaisselle cassée avec les prix.

Installation terrain pétanque à la cité, demander devis pour une création en 2021

Feux rue d'en Haut et rue de Verdun à étudier.

La séance est levée à 23 h 50.

Ont signé les conseillers municipaux présents :